L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 361.17) sont ouverts au public tous les jours, de 8 à 12 h. et de 13 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fidèle-Lehoucq (Téléphone 4.88) sont ouverts au public tous les jours de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 16 heures.

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 25 au 26 mai, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 21 h. 36 à 5 h. 58.

A TRAVERS LA VILLE

Un chauffeur trop pressé

Pilotant son vélo-moteur, M. Léon Wolf, 27 ans, mécanicien, 84 rue Emile Moreau, abordait ces jours derniers, vers 18 h. 45 le carrefour des rues de Blanchemaille et du Fontenoy. Il fut tamponné et renversé par une camionnette immatriculée belge 314.231, roulant à vive allure et qui poursuivit sa route sans se préoccuper de la victime. Cette dernière, légèrement blessée sur diverses parties du corps, a déposé une plainte au 1er arrondissement. L'auteur de cet accident est activement recherché. D'autre part, le vélo-moteur a subi quelques dégâts.

CE N'ETAIT PAS LE JOUR

Malgré les ordres formels concernant la consommation d'alcool, Mme Tavernier, née Lucienne Demeulemeester, 29 ans, cafetière, 19 Grande-Place, servait du genièvre à des clients se trouvant encore dans son établissement, à 23 h. Cette imprudence lui valut le bénéfice d'une contravention.

LES NOCTAMBULES

François De Coster, 37 ans, terrassier, 267 Chaussée des Ballons, et Simone Gillis, 21 ans, soigneuse, 79 rue du Crétinier, tous deux à Herseaux, se promenaient dans la rue Edouard Anseele, vers 1 h. 15 du matin. Pour qu'ils sachent bien que cela est formellement interdit, un procès-verbal a été rédigé à leur charge.

SOYEZ EN REGLE

Malgré les nombreux avertissements, des concitoyens ne veulent se conformer aux règlements et décrets actuellement en vigueur et cette mauvaise volonté est sanctionnée par la rédaction de nombreux procès-verbaux. Hier encore, trois furent infligés pour avoir négligé de faire fonctionner l'appareil avertisseur en abordant les carrefours : deux pour circulation à bicyclette sur les trottoirs, et comme il s'agit de mineurs, les parents sont rendus civilement responsables ; un pour défaut de balayage ; un pour défaut d'éclairage à bicyclette ; et un pour camouflage insuffisant des lumières.

AU FEU !

Par suite d'un vice de construction, un commencement d'incendie s'est déclaré dimanche vers 12 h. 45 dans le grenier de l'habitation de M. Henri Castelain, boulanger, 126 rue de Lannoy. Mandés d'urgence, les pompiers arrivèrent bientôt sur les lieux du sinistre et, à l'aide de la pompe à main, ils eurent tôt fait d'écarter tout danger. Une demi-heure plus tard, ils regagnaient leur casernement. Les dégâts de l'ordre de 5.000 frs, sont couverts par l'assurance.

MAISON DES TRAMWAYS LUNDI à 4 h. 15 et 8 h.
HEINRICH GEORGE dans un film nouveau et captivant
UNE CAUSE SENSATIONNELLE
JEUDI à 4 h. 30 et 7 h. 30 : L'EMPREINTE DU DIEU
2.505

« Faust » au Grand Théâtre

La Direction de notre Grand Théâtre a présenté dimanche, en matinée, une « réédition » de « Faust », œuvre immortelle du célèbre artiste Gounod, toujours tant apprécié des vrais amateurs d'opéra. Ceux-ci se pressèrent nombreux pour applaudir notre excellente troupe sédentaire dont les membres se dépensèrent pour interpréter dans toute son ampleur, les partitions parfois difficiles et réclamant d'excellentes qualités artistiques.

Grâce à une parfaite ordonnance et une mise en scène méticuleuse dont l'honneur revient à M. Thuleau, les applaudissements crépitèrent à maintes reprises et ceci est le meilleur gage de satisfaction des auditeurs.

M. Bagein, de sa superbe voix de basse, se tira très honorablement du rôle, combien compliqué, de Méphisto ; M. B. Hannebelle, tenor de grande classe, fut un « Faust » merveilleux ; M. Léon Delmulle (Valentin, se surpassa, notamment dans l'air du 2e acte, et le public apprécia beaucoup son jeu de scène aisé et plaisant ; la voix pure et agréable de Mme Hennebelle permit à cette belle artiste, d'incarner une Marguerite vraiment séduisante ; Mme H. Germain la seconda très étroitement dans le rôle ingrat de Siebel. Une note spéciale à Mme Thuleau mère (dame Marthe ; M. Lhérisson (Wagner), ainsi qu'aux choristes et à l'orchestre placé sous la baguette autorisée de M. Lemaitre.

Nous ne devons pas passer sous silence la « Valse des Buveurs » et la « Nuit de Walpurgis », qui permirent d'apprécier, à leur juste valeur, les hautes qualités de Mlle Jetty Jansonne, danseuse du Théâtre de Lille, dont les évolutions sont vaporeuses et toutes de grâce et de souplesse. Elle fut parfaitement encadrée par les ballerines sous la direction de Mlle Pacary.

En un mot, excellente représentation qui permet de maintenir la bonne renommée des artistes de notre Grand Théâtre et dont une partie de l'honneur rejaillit sur la direction n'ayant d'autre souci que de donner de beaux spectacles.

Les Cartes de Ravitaillement

La distribution des feuilles de rationnement du pain, viande, matières grasses et savon, valables du 1er au 30 Juin, commencera demain mardi 26 Mai, dans la Salle « Henri Wattremez », rue de l'Hospice, dans l'ordre suivant :

Matin : de 8 h. 45 à 11 h. 45, de 1 à 4.500.

Après-midi : de 14 h. 15 à 17 h. 45, de 4.501 à 9.000.

Les retardataires ne pourront être servis que le lundi 1er Juin.

Sociétés et Comités

AUX ARTISANS ET ARTISANES. — Les prochaines permanences de Roubaix de l'Union des Artisans de la Région du Nord (U.A.R.N.) auront lieu au siège, 16, rue du Pays, le mardi, mercredi, jeudi, samedi de 13 h. 30 à 14 h. 30. Pour tous renseignements sur la répartition des matières premières et la législation artisanale. Les nouvelles inscriptions seront reçues.

ETAT CIVIL

Naissances : Monique Willem, rue et cité Montgolfier, 2, née à la Maternité municipale, avenue Julien Lagache 20 ; Jean Lefebvre, rue Masséna, 11 bis.

Publication : Sérephin Desrumaux, rattacheur, de Mouvaux, rue du Vert Pré, 90, et Andrée Delplace, soigneuse, rue du Vert Pré, 90, à Mouvaux.

Décès : Marie Place, veuve Roussel, 78 ans, rue Guizot, 6 ; Joseph Buysens, 67 ans, rue du Grend Chemin, 113 ; Adèle Verluys, Vve Beuscart, 77 ans, de Lys, rue de Lées, impasse Victor Hugo, 12 ; Elise Decottignies, Vve Aluens, 86 ans, rue de Barbieux, 36 ; Achille Ketelers, 75 ans, rue des Anges, 74 bis, déc. rue de Turgot, 94 ; Clovis Théry, 64 ans, rue Négrier, 18 bis, à Croix ; Adolphe Lambrecht, 76 ans, rue Barbieux, 65.

— Léon Her, 47 ans, rue de Beaumont, 109 ; Marie Toulemonde, veuve Mullier, 81 ans, boulevard de Paris, 46 ; Céline Depoortere, veuve Leconte, 65 ans, rue et Cité Montgolfier 16 ; Sidonie Ghesquière, veuve Bas, 66 ans, rue Degueusseau, cour Kléber, 3.

WATTRELOS

LA FÊTE DES MÈRES

L'Administration Municipale, tenant à donner à la Fête des Mères toute l'ampleur souhaitable, a réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Duthoit, Adjoint au Maire, les délégués des différentes associations susceptibles de prêter un concours actif à l'organisation des manifestations.

Les mères nouvellement décorées, dont la liste paraîtra incessamment dans la presse, seront reçues à l'Hôtel de Ville, le dimanche 21 Mai, à 10 h., dans la salle du Conseil Municipal, par la Municipalité et le Comité organisateur, où il sera procédé à la remise officielle des diplômes.

Au programme figure également une distribution de chocolat et biscuits, offerts par le Secours National, aux enfants de moins de 14 ans présents à la cérémonie des mères faisant partie des dernières promotions.

La Municipalité sera ensuite reçue au siège de l'Association des Familles Nombreuses, à l'issue de la cérémonie.

Le Ravitaillement

La distribution des feuilles de rationnement pour le mois de juin aura lieu à l'annexe de la Mairie, dans l'ordre suivant :

Mardi 26 mai : De 6 h. 30 à 11 h. 45, de 1 à 1.300 ; de 14 h. 30 à 17 h. 45, de 1.201 à 2.600.

Mercredi 27 : De 8 h. 30 à 11 h. 45, de 2.601 à 3.900 ; de 14 h. 20 à 17 h. 45, de 3.901 à 5.200.

Jeudi 28 : De 6 h. 30 à 11 h. 45, de 5.201 à 6.500 ; de 14 h. 30 à 17 h. 45, de 6.501 à 7.800.

Vendredi 29 : De 6 h. 30 à 11 h. 45, de 7.801 à 9.100 ; de 14 h. 30 à 17 h. 45, de 9.101 à 10.400.

Samedi 30 : De 6 h. 30 à 11 h. 45, de 10.401 à 12.250.

Les retardataires seront servis au Bureau de ravitaillement la lundi 1er juin.

La distribution comprendra une feuille de pain, une feuille de viande, matières grasses et une feuille de savon-savonnettes.

Les travailleurs lourds devront présenter leur nouvelle carte dûment estampillée par leur employeur, ainsi que leur carte individuelle d'alimentation.

La distribution des ticketa de savons supplémentaire pour juin et juillet se fera au Bureau de ravitaillement, 3e guichet, entre le 1er et le 10 juin, sur présentation d'un certificat de travail.

PERQUISITIONS FRUCTUEUSES

M. André Veevaert, Commissaire de police accompagné de M. le Lieutenant Brissart, ont procédé à diverses perquisitions qui ont permis de découvrir : 100 kgs de pain chez Mme Noël, née Lheureux Maria, 27 ans, 101, rue de Mouscron ; 65 kgs de pain et 26 kgs de haricots chez Mme Duthoit, née Decobecq Jeanne, 36 ans, impasse du 11 Novembre ; et 26 kgs de pain et 10 kgs de biscuits chez Mme Debusscher, née Vancleimont Albertine, 41 ans, impasse du 11 Novembre, 19.

Les intéressées ont refusé de s'expliquer sur l'origine des denrées qui ont été saisies par le service des Douanes.

DÉTENTION ET USAGE DE FAUX TICKETS

Vendredi, deux jeunes filles âgées de 16 et 17 ans ont été surprises alors qu'elles se faisaient servir du pain d'épice à la boulangerie Delettre, rue Carnot, au moyen de faux tickets de pain.

Après interrogatoire de M. André Veevaert, Commissaire de police, ces deux jeunes filles ont été déférées au parquet.

VOILA DU BON FROMAGE

Trois femmes se dirigeaient vers la frontière lorsqu'elles furent la rencontre les gendarmes qui insistèrent afin de connaître le contenu des sacs qu'elles transportaient. Il s'agissait de succulents fromages du camembert accusant un total de cinquante sept boîtes. Les délinquantes Jeanne Renard, 22 ans, Catherine Lemant, épouse Renard, 48 ans et Irma Vanmoen, femme Lehrun, 54 ans, ont fait l'objet de plusieurs procès-verbaux pour tentative d'exportation de denrées contingentées. Elles ont été admises à transiger avec les services douaniers et les marchandises ont été saisies.

SECOURS NATIONAL

Mardi 26 Mai, de 17 à 19 h., distribution ne secours pour les inscrits dont les noms commencent par les lettres E, F, G, H.

Jeudi 28 Mai, de 17 à 19 h., pour les lettres I, J, K, L.

Présenter obligatoirement la carte d'identité et un bulletin de salaire s'il y a lieu.

Pour nos Prisonniers. — A l'occasion de leur mariage, Monsieur et Madame Lafoné-Heula, rue des 6 Pierres, 385 ont fait remettre au Comité la somme de 250 fr. Le Comité leur adresse ses meilleurs remerciements ainsi que tous ses vœux de bonheur auxquel ils ont droit.

Etat civil. — Naissance : Francis Gyibert, rue des Potius, 2.

Publications de mariage : Marcel Vanmeckelberg, employé auxiliaire aux chemins de fer, rue Monge, 64, et Gisèle Destailleur, coiffeuse, rue Carnot, cour Couteau, 19. — Georges Delgrange, rentreur, rue de l'Industrie, 65, et Aenée Merlin, remailleuse, rue du Congo, 29. — Jean Monet, mécanicien, rue du Beck, 76, et Denise Terrain, soigneuse, rue du Vieux Bureau, 1.

Décès : Célestine Minet, Vve Ruquoy, 80 ans, s.p., rue des Poilus, 6. — Richard Mercier, 60 ans, couvreur, rue du Crétinier, 40. — Pauline Audemart, épouse Deprez, 70 ans, s.p., rue des Poilus, 6. — Henriette Cieszkoweka, ép. Limiszewski, 43 ans, rue des Bons Enfants, 38.

FUNERAILLES

Monsieur Victor HERMINET, son époux ; Monsieur Raymond HERMINET, son fils, et toute la Famille, ont la douleur de vous annoncer la mort de

Madame Victor HERMINET
Née Marie DEFFRENNES

décédée à Wattrelos, le 24 Mai 1942, dans sa 54e année.

Ils vous prient d'assister aux Funérailles qui auront lieu le **Mercredi 27 Mai 1942, à 8 heures**, en l'Eglise Saint-Maclou, sa paroisse.

Assemblée 6, rue des Poilus, Hôpital, à 8 heures 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

P.F.G 21, rue Carnot, à Wattrelos
Téléphone 224-36
15.868

CROIX

LE RAVITAILLEMENT

La distribution des feuilles de tickets aura lieu, Salle des Fêtes, Grand'Place, dans l'ordre suivant :

Mercredi 27 Mai : de 9 h. à midi et de 14 à 17 h., N° 1 à 4.000.

De 9 à 10 h., table 1 : 1 à 160 ; table 2, 1001 à 1150 ; table 3, 2001 à 2150 ; table 4, 3001 à 3150.

De 10 à 11 h. : table 1, 151 à 300 ; table, 161 à 1300 ; table 3, 2151 à 2300 ; table 4, 3151 à 3300.

De 11 à 12 h. : table 1, 301 à 450 ; table 2, 1301 à 1450 ; table 3, 2301 à 2450 ; table 4, 3301 à 3450.

De 14 à 15 h. : table 1, 451 à 600 ; table 2, 1451 à 1600 ; table 3, 2451 à 2600 ; table 4, 3451 à 3600.

De 15 à 16 h. : table 1, 601 à 750 ; table 2, 1601 à 1750 ; table 3, 2601 à 2750 ; table 4, 3601 à 3750.

De 16 à 17 h. : table 1, 751 à 900 ; table 2, 1751 à 1900 ; table 3, 2751 à 2900 ; table 4, 3751 à 3900.

De 17 à 7 h. 30 : table 1, 901 à 1000 ; table 2, 1901 à 2000 ; table 3, 2901 à 3000 ; table 4, 3901 à 4000.

Suivez scrupuleusement l'horaire, vous abrégerez votre attente.

Les bons d'alcool seront remis en même temps aux intéressés ; les bons de pneus seront remis les mêmes jours aux personnes qui ont reçu un avis favorable.

LES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra dans l'ordre suivant : mardi 26 mai, secteur n. 2, salle du cours de coupe, rue Guizot, pour les rues Delescluse, Ferrer, Victoria, Consolation, Promenade, Jardins, J. Guesde, Chicago, Delory, du Boulevard et place de la Liberté.

L'inscription se poursuivra dans l'ordre suivant : Mercredi 27 Mai, Secteur N° 3, Maison des Œuvres, Place de la République, pour les rues : 11 Novembre, Wilson, Pressencé, Avenir, Alger, Créchet, Parc, Jacquard, Pasteur, Roubaix, Nord, Cottages, Diquemière, Lorraine, Espérance, Chasse, Contour Saint-Martin.

DEUX ARRESTATIONS A LA SUITE DU VOL D'UN JAMBON

Il y a quelques jours, le docteur Bertin, demeurant 226 rue Jean Jaurès, constatait la disparition d'un jambon qu'il avait en cave. Il portait plainte pour vol contre sa bonne, Alice Lorthiott, 22 ans, qu'il avait eu à son service du 16 au 20 mai.

Alice Lorthiolt, interrogée par M. Mathan, Commissaire de police, reconnut assez vite avoir dérobé le jambon et ce, d'après ses déclarations, sur l'instigation de son ami, Léon Vermont, mouleur, 32 ans, demeurant 6 rue de la Chasse.

La bonne indélicate avait porté le produit de son larcin chez la mère de son ami, Maria Cavel, Vve Vermont, 75 ans, domiciliée 23 rue de la Pannerie, chez qui elle habite.

Tous trois firent honneur à ce supplément de ravitaillement et en quelques jours ils mangèrent le jambon qui pesait entre 4 à 5 kilos.

Alice Lorthiolt qui habitait auparavant à la Maison Sainte-Agnès, place Ste-Croix, à Arras, a été arrêtée et sera poursuivie pour vol. On lui reproche aussi de ne pas avoir fait de déclaration de changement de domicile. Son ami, Léon Vermont, a aussi été arrêté sous l'inculpation de complicité de vol, malgré qu'il prétende ignorer que le jambon était le produit d'un vol. Quant à la mère de ce dernier elle a fait l'objet d'un procès-verbal pour défaut de livre de logeur.

Les deux premiers ont été déférés au Parquet de Lille, samedi après-midi.

M. DESRUELLES EST NOMMÉ MEMBRE DU BUREAU DE BIENFAISANCE

Par arrêté préfectoral, M. Jean Desruelles, demeurant 36, Avenue Delory, est nommé membre de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, son mandat arrivera à échéance le 31 Décembre 1942.

Vaccination antivariolique. — Pas de séance demain mardi 26 Mai.

Consultation des nourrissons. — Mercredi 27 Mai, pas de consultation.

Contrôleur des contributions directes. — Le contrôleur des contributions directes se tiendra à la Mairie, le mercredi 27 Mai, de 14 à 16 heures.

WASQUEHAL

20.000 frs pour les jardiniers

Un concours referendum doté de 20.000 fr. de prix est ouvert entre tous les jardiniers adhérents à la Société des Jardins populaires de Roubaix. Sur présentation de leur carte, les sociétaires peuvent retirer à la Mairie, 5e guichet, la formule de ce concours sur l'apprentissage. Les réponses devront être rendues pour le jeudi 28 mai, au plus tard.

Assistance aux familles nombreuses

Les familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour élever leurs enfants sont invitées à se présenter au Bureau d'assistance, guichet 3, à la Mairie, où tous renseignements leur seront donnés en vue de l'établissement éventuel d'un dossier d'assistance à la famille.

Les familles précédemment exclues de l'assistance par les ancienne interdictions de cumul sont invitées à se présenter dans leur intérêt avec leur livret de mariage. La principale condition à remplir est d'avoir trois enfants de moins de 15 ans et de nationalité française.

Visite médicale des nourrissons. — Jeudi 28 mai, à 16 h., consultation des nourrissons, salle de l'école maternelle, rue Voltaire, pour les mamans du Cepreau et de la Planche au Riez. Présence obligatoire pour les nourrices et les mères percevant la prime d'allaitement maternel.

Commission de la Voirie. — La Commission municipale de voirie se réunira à la Mairie, mardi 26 mai de 14 h. 30 à 15 h. 30, pour l'examen des diverses demandes et pour fournir aux intéressés tous renseignements sur le règlement municipal de voirie, l'hygiène et la salubrité.

Etat Civil. — Naissance : Danielle Llères, rue d'Austerlitz, 5, née à la Maternité municipale, 2, place Fénelon.

CARNET

NAISSANCE. — Monsieur Serge VAN DER ELST et Madame, née MARCHAND, ont la joie de vous faire part de la naissance de leur fils **Jean-Serge**, le 17 Mai 1942.

DENAIN, 65, rue de Villers.
22.333

LYS

Le Ravitaillement

La distribution des tickets de ravitaillement valables en juin aura lieu à la Mairie (salle du 1er étage), dans l'ordre suivant :

Mercredi 27 mai : De 1 à 400, de 8 h. 30 à 11 h. 30 ; de 401 à 800, de 14 h. à 17 heures.

Jeudi 28 : De 801 à 1.200, de 6 h. 30 à 11 h. 30 ; de 1.201 à 1.600, de 14 h. à 17 heures.

Vendredi 29 : De 1.601 à 2.000, de 6 h. 30 à 11 h. 30 ; de 2.001 à la fin, de 14 h. à 17 heures.

Les personnes bénéficiant d'un régime alimentaire spécial devront réclamer leurs tickets supplémentaires en même temps que les autres tickets.

Les travailleurs lourds devront présenter leur carte M.T. régulièrement timbrée par leur employeur.

Les personnes exerçant une profession salissante pourront retirer leur supplément de savons à la Mairie (1er étage), le mardi 2 juin, dans l'ordre suivant :

De 1 à 400, de 6 h. 30 à 9 h. 30 ; de 401 à 800, de 9 h. 30 à 10 h. 30 ; de 801 à 1.200, de 10 h. 30 à 11 h. 30 ; de 1.201 à 1.600, de 14 à 15 h. ; de 1.601 à 2.000, de 16 à 16 h. ; de 2.001 à la fin, de 16 à 17 heures.

La présentation d'un certificat de l'employeur sera rigoureusement exigée.

TOUFFLERS

Frandeur mais coureur médiocre

Le nommé Désiré Fromont, 36 ans, domicilié à Fontaine-l'Evêque, tenta de passer la frontière avec 900 grammes de tabac de contrebande dissimulés dans les jambes de son pantalon. Lorsqu'il se vit sur le point d'être pris, il bouscula les douaniers et au pas de course se dirigea vers le territoire voisin. Immédiatement rejoint, il fut ramené au poste de douane. Gardé à vue dans le bureau du receveur, il demanda l'autorisation de se rendre à la cour. En cet endroit il escalada le mur de clôture et il prit le large vers la frontière. Une fois de plus il ne put mener à bien cette tentative d'évasion car les douaniers furent plus rapides que lui. Pour le mettre dans l'impossibilité de s'remettre ça s, il fut emmené, sous bonne escorte, à la gendarmerie qui se chargea de le conduire au Parquet de Lille.

UNE NOUVELLE ACTIVITÉ A L'AUTOMOBILE CLUB DU NORD DE LA FRANCE

Par suite des événements actuels on aurait pu penser que l'A.C.N.F. resterait en veilleuse pendant toute la période où la circulation automobile demeurerait très restreinte.

C'est bien mal connaître le dynamisme et la volonté personnelle de ses animateurs qui cherchèrent de suite à employer tout leur activité au service d'une cause profitable à tous. Et c'est pourquoi MM. Dehédin fils, Masset, Lhermoulet et Callens ont décidé la fondation d'une école à l'intention des usagers du gazogène.

Ce problème d'aspect nouveau pour de nombreux automobilistes n'a pas de secret pour le distingué professeur qu'est M. Callens. Partant du principe réel qu'un gazogène doit donner entière satisfaction il veut éduquer ses auditeurs en leur démontrant de façon probante qu'il est possible de remédier rapidement à tous les petits défauts de fonctionnement qui lui seront signalés.

L'emploi du gazogène a permis aux transporteurs automobiles de poursuivre l'exercice de leur profession. Ils doivent retirer de son montage sur les véhicules existants une entière satisfaction, tout se réalisant à une connaissance parfaite de l'appareil employé. Filtres et épurateurs seront l'objet de causeries qui donneront toutes indications utiles aux garagistes et aux chauffeurs. Un gazogène n'est pas une cheudière que l'on bourre de charbon, et la formation du C.O. n'aura plus de secrets pour personne lorsque les explications de M. Callens auront mis en lumière un problème de combinaisons chimiques de grande simplicité.

Voilà pourquoi l'A.C.N.F. ne pouvait demeurer à l'écart d'une telle révolution dans la technique de l'automobile utilitaire.

Une série de conférences a été inaugurée samedi à l'Ecole Diderot, à Lille, où 120 élèves se sont déjà fait inscrire. Ce premier résultat montre l'empressement des usagers à répondre à l'appel lancé par l'A.C.N.F.

Pareille initiative méritait d'être soulignée comme il convient. Les résultats ne se feront pas attendre, car grâce au bel effort réalisé par M. Dehédin et ses amis, le gazogène rentrera définitivement dans nos mœurs et donnera enfin entière satisfaction à tous ceux qui l'emploient. Une fois de plus, l'A.C.N.F. aura réalisé une œuvre de grande utilité.

Cour d'Appel de Douai

Les petits profits d'un carré d'agents auxiliaires lillois

Quatre Tourquennois étaient allés à faire à du ravitaillement dans le Pas-de-Calais. Ils avaient trouvé des haricots.

Rentrés à Lille, avec leurs précieux légumes secs, ils attendaient la Mongy, à l'arrêt de la rue des Jardins.

Le tramway n'arriva pas immédiatement mais survinrent deux agents auxiliaires. A leur vue, trois des Tourquennois prirent la fuite sans se soucier de leurs « fayots ». Le quatrième, M. Hoy, attendit les représentants de l'autorité, de pied ferme.

Les deux agents lui déclarèrent qu'ils l'emmenaient au poste. Mais sur la route, rue de Tournai, ils lui tinrent un singulier langage : « Donne-nous à chacun 50 fr., dit l'un d'eux et tu pourras filer ! »

L'agent crut devoir ajouter qu'une transaction avec le commissaire de police coûterait 694 francs.

M. Hay lâcha son billet de 100 fr.

Peu de temps après, il songeait que les procédés des agents étaient curieux. Il voulut en avoir le cœur net et se mit à la recherche de ces policiers.

Il retrouva l'un d'eux et l'emmena au poste, non sans résistance.

Une enquête fut diligentée qui mit en évidence les procédés employés, pour se procurer de l'argent et des denrées, par certains agents auxiliaires : Pierre Delrandt, 28 ans ; René Debuyser, 23 ans ; Georges Millet, 24 ans et Paul Prudhomme, 28 ans.

Ces individus confisquaient à leur profit les denrées que les Lillois transportaient dans les rues de leur ville. Ils s'abstenaient aussi de dresser certaines contraventions, moyennant un honnête pourboire ou empochaient le montant des amendes forfaitaires qu'ils infligeaient.

Le Tribunal de Lille infligea 8 mois de prison à Delrandt et à Debuyser ; 4 mois à Millet ; 2 mois à Prudhomme.

Le ministère public fit appel. Devant la Cour, les prévenus passent les aveux les plus complets. M. le Président Lauverjat montre la gravité des faits qui leur sont reprochés.

M. l'Avocat général Dufayet requiert une augmentation des peines.

Mes Foucart, Reisenthel et Lefèvre plaident en faveur des prévenus et tie soulignent que leurs traitements étaient anormalement bas.

La Cour a élevé la peine de Debuyser à 10 mois ; celle de Millet à 5 mois ; celle de Prudhomme à 2 mois.

Quant à Delrandt, il s'en tire avec 5 mois.

LE BECANIER GALANT A WASQUEHAL

Albert Deréguaucourt, 22 ans, vola à Wasquehal, la bicyclette de Mlle Denise Sottens, 17 ans. Cette machine avait été momentanément abandonnée devant une boutique de la rue Ferrer.

Le bécanier n'avait point l'intention de maquiller ou de vendre la bécane, il voulait l'offrir à son amie qui s'était fait voler la sienne.

Deregnaucourt se rendit compte qu'il avait été repéré, il prit la direction du commissariat de police pour restituer le vélo. La victime du vol se trouvait précisément au poste où elle était venue déposer une plainte.

Le Tribunal de Lille condamna Deregnaucourt à 4 mois de prison. La Cour, après plaidoirie de Me Dubois, a **confirmé la décision des premiers juges.**

Le jeune Joseph Campagne, 15 ans garçon de courses aux Aciéries de Sembre-et-Meuse, se fit voler sa bicyclette devant le bureau des postes de Feignies. La machine avait été volée par une femme qu'une fillette désigna sous le nom de la Marie du Sidi a. Celle-ci n'était autre que Marie Ihronte, 47 ans, épouse Ali.

La femme prétendit qu'elle n'était pas sortie de son domicile le matin du vol. Mais des témoins l'avaient rencontrée d'abord à pied puis à vélo. En outre, les roues du cycle dérobé furent retrouvées dans son jardin.

Le Tribunal d'Avesnes lui infligea 6 mois de prison.

Devant la Cour, Marie Ihronte persiste à se déclarer innocente. Me Dubois plaide l'acquittement au bénéfice du doute.

Jugement confirmé.

FUNERAILLES

VALENCIENNES. — Vous êtes prié d'assister aux Funérailles de

Monsieur Émile CORROYETTE
HOTELIER

décédé subitement à Valenciennes, le 24 courant, à l'âge de 42 ans ; lesquelles auront lieu le **Mercredi 27 Mai 1942 à Onze Heures**, en l'église St-Nicolas, sa paroisse.

La famille recevra les condoléances à l'issue du Service religieux, le corps devant être transporté au cimetière de St-Saulve, pour y être inhumé.

Réunion au Grand Hôtel, Place de la Gare à 10 h 15 et au cimetière de St-Saulve, à 11 heures 30.

De la part de Mme CORROYETTE-ALGLAVE, son épouse ; de Monsieur CORROYETTE, son père ; de Monsieur et Madame ZIELINGER et de toute la Famille.

Il ne sera pas envoyé de faire-part. Prière de considérer cet avis comme en tenant lieu.

15.863

HALLUIN

DANS LA POLICE

M. Léon Lawendin, le nouveau brigadier-chef de la police, vient d'entrer en fonctions à Halluin.

Né le 20 Février 1908 à Wallincourt, le nouveau brigadier a fait six ans de service militaire au Maroc, puis muta au 43e R.I. depuis 1936, il était adjudant-chef.

Il vient de sortir de l'Ecole de Police de Lille et nommé brigadier-chef, a été affecté à Halluin.

Nous lui présentons nous souhaits de bienvenue.

Etat Civil. — Naissance : Monique Cetry, 12, rue de la Paix.

Publications : Emile Vandenbulcke 30 ans, chauffeur d'auto, rue Basse, 66, et Anna Vanbever, 24 ans, piqûriste, rue Michalet, 43 ; Germain Degeeter, 21 ans, bétonnier, rue de la Lys, 173 et Bédina Van den Eynde, 18 ans, manutentionneuse, impasse Inkermann.

Pointage des chômeurs. — Pour la semaine du 25 au 31 mai, les mardi de 10 h. à 11 h. ; jeudi, de 16 h. à 16 h. et samedi de 11 h. à midi.

RONCQ

RAVITAILLEMENT

La distribution des tickets pour le mois de juin se fera :

Au bureau du ravitaillement, 8, rue des Arts : mercredi 27, de 8 h. 30 à 11 h. 30 pour les numéros 1 à 470 ; 14 h. 30 à 17 h. 30, 471 à 940 ; jeudi 28, de 8 h. 30 à 11 h. 30, 941 à 1.407 ; 15 h. 30 à 17 h. 30, cartes marquées S.

Au Magasin Loridan (Blanc-Four) : vendredi 29, de 8 h. 30 à 11 h. 30, 1.408 à 1.880 ; 14 h. 30 à 17 h. 30, 1.880 à la fin ; samedi 30, 8 h. 30 à 11 h. 30, cartes marquées S.

L'ordre indiqué ci-dessus sera strictement observé.

La prime aux cultivateurs. — Le paiement de la prime de cinq francs au quintal de pommes de terre, prévue par la loi du 18 septembre 1941 aura lieu à la Recette Municipale, rue Destombes, le mardi 26 mai courant. MM. les cultivateurs sont invités à se présenter de 8 h. à midi et de 14 h. à 18 h.

Des légumes et de la Quintonine

Il ne s'agit pas d'une nouvelle recette de cuisine, mais de l'aide précieuse qu'apporte la Quintonine à ceux qui ont une alimentation surtout végétarienne. Avec ses extraits de plantes toniques et son glycérophosphate de chaux, reconstituant général, avec sa Kola, aliment d'Epargne, la Quintonine soutient l'organisme, et l'aide à mieux supporter les restrictions. 3 Frs 80. Tres Phies. 11.245

LINSELLES

UNE CONFÉRENCE SUR LA DÉFENSE PASSIVE

Le jeudi 4 Juin, à 19 h. 45, une Conférence sera donnée dans la salle de réunion du Café de l'Etoile, par MM. les docteurs Godin et Sacré, en vue de l'organisation du Service Sanitaire de la Défense Passive.

Les Brancardiers Secouristes recevront, à cet effet, une invitation personnelle. Cependant, leur nombre étant de beaucoup insuffisant, M. le Maire fait appel aux hommes et jeunes gens de la commune, susceptibles de tenir un brancard, et les prie de se faire inscrire, au plus tôt, à la Mairie, au Service de la Défense Passive.

D'autre part, ceux qui, pour le 4 Juin, n'auraient pas eu le temps de se faire inscrire, pourront se présenter à la réunion et assister à la conférences des docteurs ; leur nom sera relevé à l'issue de la réunion.

MOUVAUX

Bons d'alcool à brûler. — La distribution des bons pour les personnes inscrites aura lieu à la mairie, guichet 4, à partir du mercredi 27 mai, jusqu'au samedi 30 mai, dernier délai.

Après la retraite. — Dans la nuit de jeudi 21 mai, vers 6 h. 30, les agents en tournée rue de Roubaix, appréhendèrent face au N° 20, un individu en état d'ivresse.

Il s'agissait de M. Joseph Stavens, 49 ans, manœuvre, demeurant 13, rue de Lille à Menin (Belgique) qui, après avoir cuvé son vin au violon municipal fut relaché nanti de deux procès-verbaux : d'un pour ivresse manifeste, l'autre pour circulation après l'heure de la retraite.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Pour nos prisonniers. — Le concours de manille, organisé chez Mme Elisa Germonprez, habitant à la frontière française du Risquons-Tout, au profit des prisonniers, son mari est également prisonnier, a rapporté la somme de 1.790 francs.

UNE FEMME BIEN ÉQUILIBRÉE

Ni nerveuse, ni e patraque e, toujeure fraîche et pleine d'entrain, telle est la femme qui lutte contre ses maladies au moyen des Gouttes Floride. Ce remède supprime vertiges, lourdeurs de jambes, sang à la tête, etc... Il donne équilibre et bonne humeur. Les Gouttes Floride sont surtout utiles entre 40 et 50 ans. Le flacon pour trois semaines : 14 frs 30 seulement. Tres Phies. 1.1.246

MARCQ-EN-BARŒUL

LA FÊTE DES MÈRES

Dans chaque commune de France, le 31 Mai, la Mère française sera à l'honneur. Un jour à l'honneur sur toute une année à la peine, c'est peu. Aussi, il convient, ce jour-là, de consacrer sa pensée à sa mère, à toutes les mamans de France, qui, en cette période plus que jamais, ont un rôle ingrat à remplir pour élever leur famille.

La Municipalité de Marcq-en-Barœul a tenu à réaliser le programme d'une Fête qui soit digne des mères.

A cette occasion, un spectacle a été préparé, qui sera donné à l'Hôtel de Ville, Salle des Fêtes, à 15 h. Ce sont les enfants qui donneront aux mamans la joie de les voir évoluer et de les entendre chanter.

Les médailles et les diplômes seront remis aux mères décorées au cours de l'année 1941-1942.

Le Secours National, de son côté distribuera des friandises à toutes les enfants de moins de 14 ans qui assisteront à ce spectacle avec leur maman. Toutes les mamans sont invitées à assister à cette fête, qui sera la leur ; en raison du nombre de places limitées, nous adressons un appel tout spécial aux mères de familles nombreuses, qui tiendront à amener avec elles, leurs enfants. Car la fête des mamans est un peu aussi la fête des enfants.

LA VIE CORPORATIVE

Distribution de vin aux cultivateurs

M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement, a décidé d'allouer, dans la mesure où les disponibilités en vin le permettront, un **supplément de ration aux cultivateurs exploitants ainsi qu'aux travailleurs agricoles, à l'occasion de la récolte des fourrages, de la moisson et des battages.**

Les ouvriers n'ont pas droit à la perception de ce supplément de ration.

Afin de pouvoir bénéficier de ce supplément de ration, chaque exploitant agricole devra établir une déclaration dont le modèle lui sera communiqué par la Mairie du siège de son exploitation, où elle devra être remise avant le 30 Mai, terme de rigueur.

Après contrôle et visa, les déclarations rendues aux intéressés, devront être déposées par eux chez le fournisseur de vin de leur choix dans la commune, avant le 5 Juin.

Par télégramme, M. le Ministre Secrétaire d'Etat a spécifié que par « fournisseur de vin de leur choix », il fallait entendre le fournisseur habituel du cultivateur exploitant.

**En conséquence, les cultivateurs qui se fournissent ordinairement chez les détaillants ou commerçants autres que les mucoursales ou les coopératives et qui auraient déjà déposé leur déclaration dans ces succursales